

PROCES VERBAL DU 18 avril 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le jeudi 18 avril à 19h00, le Conseil Municipal s'est réuni à la mairie de GRAINVILLE-SUR-ODON, en séance publique, sous la présidence d'Emmanuel MAURICE, Maire.

Membres présents :

Emmanuel MAURICE – Jean-Luc FAVREL – Audrey DAHOUX - Mickaël VILLY - Christel ROGER - Marie-Claude ARTHAUD - Loïc CADOR - Jocelyn BUFFARD.

Membres absents excusés :

Corinne JOKIC donne pouvoir à Christel ROGER
Nathalie DRIAUX donne pouvoir à Emmanuel MAURICE
Patrick DENOYELLE - Marie-Paule GERVAIS - Florent TREHET

Membre absent :

Kylian CACHARD

Secrétaire de séance : Christel ROGER

Le Conseil Municipal est composé de 14 membres en exercice, 8 membres sont présents.

Objet : DEFINITION DES MODALITES DE LA CONCERTATION DU PUBLIC ET DU CONTENU DU DOSSIER MIS A DISPOSITION DU PUBLIC DANS LE CADRE DE L'IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION POUR L'IMPLANTATION D'INSTALLATIONS TERRESTRES DE PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES

Vu la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, notamment son article 15 ;

Vu le code de l'énergie, notamment son article L. 141-5-3 ;

Exposé des motifs

Considérant que la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables a attribué aux communes la compétence pour identifier des zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables ainsi que de leurs ouvrages connexes sur leur territoire (ci-après « **Zones d'accélération** ») ;

Considérant que le ministère de l'écologie a mis en place, le 5 juin 2023, un portail cartographique des énergies renouvelables rassemblant les informations disponibles relatives au potentiel d'implantation des énergies renouvelables, notamment sur le territoire de la commune de Grainville-sur-Odon.

Considérant le souhait de la commune de Grainville-sur-Odon de se concentrer sur la production d'énergies photovoltaïques en toiture, en ombrières de parking, énergies renouvelables qui sont les mieux adaptées à son territoire ;

Considérant les modalités d'organisation de la procédure de concertation du **22 avril 2024 au 6 mai 2024**, à savoir :

1- Une adresse mail est dédié : secretariat@grainville-sur-odon.fr s'il y a un souhait de réagir sur le projet de définition des zones d'énergie renouvelables ;

2- Un registre de concertation ouvert pendant 15 jours du **22 avril 2024 au 6 mai 2024 inclus** est tenu à votre disposition à l'accueil de la mairie (1 place de la Mairie, 14210 GRAINVILLE SUR ODON) aux horaires d'ouverture suivant :

Lundi, mardi de 10h00 à 12h00 et de 16h30 à 18h30

Judi de 16h30 à 18h30

Vendredi de 10h00 à 12h00 et de 15h30 à 17h30

3- Un dossier présentant filière par filière, la carte du potentiel identifié sur le portail cartographique EnR national, puis la ou les zones d'accélération proposées des éléments nécessaires à la compréhension (consultable en mairie, sur le site internet : grainville-odon.net, sur le panneau pocket).

Considérant le dossier mis à disposition du public, en ce compris le projet de cartographie des Zones d'accélération, annexé à la présente délibération ;

Considérant qu'en application de l'article L. 2131-11 du code général des collectivités territoriales et de la loi n°2013-907 du 11

Monsieur le Maire en profite pour modifier le nom d'une rue qui a été mal orthographiée lors du conseil municipal en date du 04 juillet 2023, à savoir : rue Sidonie-Gabrielle Colette. Le nom de rue à prendre en considération est la rue Sidonie-Gabrielle dit Colette.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l' décide :

D'APPROUVER la dénomination du parking du terrain central de la rue de Fribourg : Place Alphonse Duchemin.

D'INTEGRER la Place Alphonse Duchemin à la liste des voies en annexe à la présente délibération

D'APPROUVER la modification du nom de la rue Sidonie-Gabrielle dit Colette.

DE MODIFIER la rue Sidonie-Gabrielle dit Colette dans la liste des voies en annexe à la présente délibération

D'AUTORISER Monsieur le Maire, ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.

LISTE DES VOIES : (annexe)

Chemin de Cayer	CHEMIN DE CAYER
Impasse de la Fontaine	IMPASSE DE LA FONTAINE
Impasse de la Fresnaie	IMPASSE DE LA FRESNAIE
Impasse de la Luzerne	IMPASSE DE LA LUZERNE
Impasse de l'Antiquaire	IMPASSE DE L'ANTIQUAIRE
Impasse de l'Escalier	IMPASSE DE L'ESCALIER
Impasse des Acacias	IMPASSE DES ACACIAS
Impasse des Chaumes	IMPASSE DES CHAUMES
Impasse des Lilas	IMPASSE DES LILAS
Impasse des Marettes	IMPASSE DES MARETTES
Impasse des Sorbiers	IMPASSE DES SORBIERS
Impasse du Clos Vert	IMPASSE DU CLOS VERT
Impasse du Jardin Boulard	IMPASSE DU JARDIN BOULARD
Impasse du Noroit	IMPASSE DU NOROIT
Impasse du Valtru	IMPASSE DU VALTRU
Impasse du Verger	IMPASSE DU VERGER
Impasse Edith Piaf	IMPASSE EDITH PIAF
Impasse Georges Guetary	IMPASSE GEORGES GUETARY
Impasse Jacques Brel	IMPASSE JACQUES BREL
Impasse le Haut de Salbey	IMPASSE LE HAUT DE SALBEY
Impasse Léo Ferré	IMPASSE LEO FERRE
Impasse les Hauts des jardins	IMPASSE LES HAUTS DES JARDINS
Impasse Yves Montand	IMPASSE YVES MONTAND
Place Alphonse Duchemin	PLACE ALPHONSE DUCHEMIN
Place de la Mairie	PLACE DE LA MAIRIE
Résidence de l'Église	RESIDENCE DE L'EGLISE
Route de Belleval	ROUTE DE BELLEVAL
Route de Bretagne	ROUTE DE BRETAGNE
Route de Cheux	ROUTE DE CHEUX
Rue Charlemagne	RUE CHARLEMAGNE
Rue de Carrouges	RUE DE CARROUGES
Rue de Fribourg	RUE DE FRIBOURG
Rue de la 15ème Division Écossaise	RUE DE LA 15EME DIVISION ECOSSAISE

Rue de l'Abbé Ducellier
Rue de la Libération
Rue de l'Église
Rue de l'Orge
Rue des Blés
Rue des Céréales
Rue des Écoles
Rue des Hauts Vents
Rue des Tilleuls
Rue des Trois Buttes
Rue du Château d'Eau
Rue du Chemin Vert
Rue du Lin
Rue du Moulin
Rue Esther Duflo
Rue Franz Schubert
Rue Georges Brassens
Rue Hubertine Auclert
Rue Jean de la Fontaine
Rue Olympe de Gouges
Rue Sidonie-Gabrielle dit Colette

RUE DE L'ABBE DUCELLIER
RUE DE LA LIBERATION
RUE DE L'EGLISE
RUE DE L'ORGE
RUE DES BLES
RUE DES CEREALES
RUE DES ECOLES
RUE DES HAUTS VENTS
RUE DES TILLEULS
RUE DES TROIS BUTTES
RUE DU CHÂTEAU D'EAU
RUE DU CHEMIN VERT
RUE DU LIN
RUE DU MOULIN
RUE ESTHER DUFLO
RUE FRANZ SCHUBERT
RUE GEORGES BRASSENS
RUE HUBERTINE AUCLERT
RUE JEAN DE LA FONTAINE
RUE OLYMPE DE GOUGES
RUE SIDONIE-GABRIELLE DIT COLETTE

Objet : SIMAU – AVENANT N°1 A LA CONVENTION AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES RELATIVE AU SERVICE D'INSTRUCTION DES ACTES D'URBANISME

Le Maire expose :

Alors que la loi "climat et résilience" du 22 août 2021 prévoyait, au 1^{er} janvier 2024, le transfert automatique de la police de la publicité extérieure aux Présidents des EPCI pour les communes de moins de 3 500 habitants des intercommunalités non compétentes en matière de PLU, la loi de Finances 2024 publiée le 30 décembre 2023 est revenue sur cette disposition, en transférant aux Maires cette prérogative.

Ainsi, le conseil communautaire a décidé par délibération n° 2024-023 en date du 22 février 2024 de proposer par voie d'avenant à la convention en vigueur entre les communes membres et la CCVOO, la disposition des communes les compétences des agents du SIMAU pour l'instruction des demandes de publicités extérieures reçues en commune.

Après avoir pris connaissance du projet d'avenant à la convention (ci-joint),

Il est proposé au conseil municipal de :

- **APPROUVER** les termes de l'avenant n° 1 la convention,
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant pour confier l'instruction de ses demandes de publicités extérieures au SIMAU.

Objet : MODIFICATION STATUTAIRE DANS LE CADRE DU CHANGEMENT DE L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

Madame/Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite au déménagement du siège social de la communauté de communes, les statuts doivent être mis à jour.

Conformément à l'article L.5211-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale délibère sur les modifications statutaires autres que celles visées par les articles L5211-17 à L5211-19 et autres que celles relatives à la dissolution de l'établissement.

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 22 février 2024 actant le nouveau siège social de la communauté de communes,

Il est maintenant demandé à chaque commune de délibérer sur cette question étant précisé que la décision de modification est subordonnée à l'accord des conseils municipaux dans les conditions de majorité qualifiée requise pour la création de l'établissement.

Aussi, il est demandé au conseil municipal de se prononcer pour :

- **ACTER** que le siège social de la communauté de communes est situé ZA la Croix Boucher - 4 rue du Colonel Arnaud Beltrame – 14210 EVRECY,
- **DEMANDER** aux services de la préfecture de prendre en compte la modification de l'article 2 de l'arrêté préfectoral du 12 octobre 2016 portant création de la Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon.

Objet : FOURNITURE ET POSE DE STATIONNEMENTS VELOS ET ABRIS PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES : CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Dans le cadre du déploiement du schéma des mobilités adopté le 27 avril 2023, la communauté de communes s'est engagée à encourager les mobilités douces.

C'est dans cet objectif qu'elle est lauréate de l'appel à projet "AVELO 2" et éligible au programme "ALVEOLE+" pour déployer des solutions de stationnement des vélos sur l'ensemble du territoire.

Après avoir recensé les attentes de chacune des communes, un appel d'offres a été publié pour répondre à ce besoin communautaire et communal.

La Communauté de Communes Vallées de l'Orne et de l'Odon (CCVOO) prendra en charge les coûts de fourniture et d'installation des arceaux simples pour les communes qui le souhaitent dans le cadre du dispositif AVELO2.

Les communes prendront en charge l'entretien et le renouvellement de ces équipements.

Les communes prendront en charge le coût des abris sollicités sur leurs propriétés.

Afin de mettre en place cette prestation visant à améliorer la mobilité sur le territoire, il est proposé d'arrêter les termes de la convention à intervenir avec chacune des communes concernées par une implantation de cette nature. En particulier :

La CCVOO s'engage à :

- Financer et conduire le marché de fourniture et pose conclu à cet effet,
- Transférer la propriété des arceaux posés à titre gratuit à la réception des travaux.

La commune s'engage à :

- Recueillir les autorisations préalablement requises pour l'implantation de l'ensemble de ces équipements,
- Pour les abris, commander et financer les abris souhaités.

La convention est annexée à la présente délibération.

Le conseil municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à compléter et signer la convention d'occupation du domaine public avec les communes désignées dans la consultation pour la pose de mobilier,

Objet : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION NORMANDIE MANIFESTATION DU 80^{EME} ANNIVERSAIRE DE LA LIBERATION DE GRAINVILLE SUR ODON

A l'occasion des commémorations du 80^{ème} anniversaire du débarquement, la commune de Grainville sur Odon souhaite poursuivre son rôle dans l'information et du devoir de mémoire sur la libération de la commune par la XV^{ème} division d'infanterie écossaise le 29 juin 1944.

Les membres de la commission ont mis en œuvre depuis juin 2023 un programme se déroulant sur trois jours :

Vendredi 28 Juin 2024 :

- Veillée aux souvenirs avec témoignages de Grainvillais ayant vécu ou connu ces années de guerre et d'immédiat après-guerre.
- Présentation de l'exposition et diffusion d'un petit film sur l'opération Epsom entre CHEUX et GRAINVILLE SUR ODON.

Samedi 29 Juin 2024 :

- Ouverture au public de la reconstitution d'un camp interalliés (American Soldiers Memories et Association Résistance Alliés Déportation) sur l'aire de Loisirs (rue de FRIBOURG)
- Fête de l'école et de la kermesse de l'école Saint Pie X
- Messe à l'église de GRAINVILLE SUR ODON en l'honneur de nos libérateurs et victimes civiles 18h30.
- Chant et bal sur le thème de la libération (Marion HUGUET)

Dimanche 30 Juin 2024 :

- Parade de véhicules militaires dans les rues de GRAINVILLE SUR ODON, précédée de joueurs de cornemuse (Aulde Alliance Pipe Band).
- Cérémonie au monument aux Morts avec les anciens combattants de la section UNAC de TILLY SUR SEULLES
- Inauguration officielle de la nouvelle place face à l'école maternelle du nom Dr M. DUCHEMIN, maire de GRAINVILLE SUR ODON , en exercice sous l'occupation et après-guerre.
- Visite libre du camp interalliés nommé "Camp Epsom"

Pour pouvoir porter ce projet, la municipalité doit engager plusieurs dépenses :

Animation musicale :	300,00 €
Animation cornemuse :	300,00 €
Réception :	600,00 €
Frais de fonctionnement du camp interallié :	1 500,00 €
Plaque inauguration d'Alphonse Duchemin :	150,00 €
Gerbe :	150,00 €

Le projet représente donc la somme globale de 3 000 €

Il est proposé de solliciter la Région Normandie pour un accompagnement à hauteur de 25%, à savoir la somme de 750 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Monsieur le Maire à solliciter la Région Normandie pour une subvention de 750 € pour le projet de manifestation du 80^{ème} anniversaire de la libération de Grainville sur Odon.

Objet : PROJET D'ACQUISITION D'UN BIEN IMMOBILIER SITUE AU 5 RUE DE LA LIBERATION

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bien immobilier situé au 5 rue de la Libération n'est plus occupé par son propriétaire. Cette maison d'habitation est actuellement en vente.

Ce bien est situé dans le centre bourg et sur l'axe principal de la rue de la Libération (RD139). La Route Départementale n°139 relie Grainville sur Odon aux communes de Fontenay-le-Pesnel et Gavrus ; un comptage avait été réalisé par le Département du Calvados (avant la réalisation des travaux d'aménagement du cœur de bourg) avec un passage moyen de 1000 véhicules par jour.

La commune ne dispose pas de commerce de proximité, notamment une boulangerie. Ce constat est sans appel, le commerce est historiquement, socialement économiquement la principale fonction des centralités urbaines et de vie de quartier.

Si importante pour la revitalisation du centre bourg de notre commune, ce souhait de voir un dépôt de pain ou une boulangerie répond à l'attente exprimée si souvent par la population de notre village.

Un porteur de projet a été identifié pour ce type d'activité sur la commune. Monsieur le Maire explique qu'il a rencontré Monsieur Thomas HAYS, propriétaire de la boulangerie de Mouen. Une étude de faisabilité a été engagée par Monsieur HAYS auprès de sa

comptabilité, une étude qui s'avère positive.

Pour soutenir ce projet, la commune va bénéficier du Dispositif des Petites Centralités (pilote par l'EPFN et le Département du Calvados). Ce dispositif permettra d'accompagner la commune sur la démarche à suivre sur la revitalisation de son cœur de bourg, d'apporter l'ingénierie foncière et une aide à la définition des projets.

Monsieur le Maire a rencontré les représentantes de l'EPFN et de la FONCIERE Normandie les 5 et 12 avril dernier pour échanger sur ce projet de commerce. Monsieur le Maire explique que la FONCIERE Normandie peut intervenir pour ce type d'opération, il énumère les étapes :

- Visite sur site par la FONCIERE DE NORMANDIE
- Demande de saisine par la commune de la FONCIERE NORMANDIE pour l'acquisition de ce bien
- La FONCIERE NORMANDIE analyse le projet (viabilités, implication de la commune etc...)
- Travail sur le modèle économique du projet et sur l'élaboration d'un loyer adapté et abordable auprès du porteur du projet
- Validation du projet par le conseil d'administration de la FONCIERE NORMANDIE
- Acquisition du local par la FONCIERE NORMANDIE
- Bail signé avec la FONCIERE NORMANDIE
- Réalisation des travaux
- Installation du porteur du projet

D'après les informations reçues par l'étude BBC notaires associés, le prix du bien de la parcelle AB26 est fixé à 160 000 € (net vendeur). La surface habitable est de 87m² sur une surface cadastrale de 582m². Afin de permettre d'évaluer la valeur de ce bien, Monsieur le Maire a consulté FRANCE DOMAINE.

La valeur vénale du bien de la parcelle AB26 est arbitrée le 12 avril 2024 à 151 000 € assortie d'une marge d'appréciation de 10% portant la valeur maximale d'acquisition sans justification particulière à 166 100 € par FRANCE DOMAINE.

Monsieur le Maire précise que la parcelle AB193 appartenant à ce même propriétaire ne faisait pas partie de l'estimation, cette parcelle attenante à la maison devait être cédée auprès de son voisin. N'ayant pas abouti dans les négociations auprès de l'intéressé, le propriétaire a convenu de céder gracieusement la parcelle AB193 auprès de la commune.

Une demande d'actualisation a été formulée le 18 avril auprès de FRANCE DOMAINE afin d'évaluer ce bien. (le prix initial était fixé à 67€ du m² pour une contenance de 97m² soit 6499 € net vendeur)

La FONCIERE NORMANDIE souhaite une réelle implication de la commune pour ce projet de commerce de proximité, y compris une participation financière estimée à 20% afin de lever les subventions.

Compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Monsieur le Maire, sollicite l'avis de son conseil municipal sur ce projet.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal émettent un avis FAVORABLE sur ce projet d'acquisition du bien situé au 5 rue de la Libération et AUTORISE Monsieur le Maire à poursuivre cette opération avec le concours de la FONCIERE NORMANDIE & de l'EPFN.

Objet : DEMANDE L'INTERVENTION DE L'EPFN POUR PROCEDER A L' ACQUISITION ET CONSTITUER UNE RESERVE FONCIERE DU BIEN SITUE AU 5 RUE DE LA LIBERATION

Monsieur le Maire rappelle le projet de la commune de Grainville sur Odon de réaliser un commerce de proximité dans son cœur de Bourg.

La commune ne dispose pas de commerce de proximité, notamment une boulangerie. Ce constat est sans appel, le commerce est historiquement, socialement économiquement la principale fonction des centralités urbaines et de vie de quartier.

Si importante pour la revitalisation du centre bourg de notre commune, ce souhait de voir un dépôt de pain ou une boulangerie répond à l'attente exprimée si souvent par la population de notre village.

Un porteur de projet a été identifié pour ce type d'activité sur la commune.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la mise en vente du bien situé au 5 rue de la Libération, parcelle cadastrée AB 26 pour une superficie de 582m² et parcelle cadastrée AB 193 pour une superficie de 97m² correspondant aux besoins de la commune

de Grainville sur Odon pour réaliser son projet,

Monsieur le Maire propose de procéder à cette acquisition,

Toutefois, compte-tenu du délai nécessaire à la mise en œuvre du projet d'aménagement rendant nécessaire une période de réserve foncière, il est proposé de demander l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie et de lui confier la négociation avec le propriétaire.

Le conseil municipal, après avoir Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

DÉCIDE l'acquisition des parcelles cadastrées AB 26 pour une superficie de 582m² et AB 193 pour une superficie de 97m²

DEMANDE l'intervention de l'Établissement Public Foncier de Normandie pour procéder à cette acquisition et constituer une réserve foncière,

S'ENGAGE à racheter le terrain dans un délai maximum de cinq ans,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à la constitution de cette réserve foncière auprès de l'Établissement Public Foncier de Normandie.

informations :

- Point sur les travaux :

* de la phase 3 du coeur de bourg (espaces verts, marquages au sol, mobilier, jeux..) :

L'entreprise EUROVIA a posé l'ensemble du mobilier et des jeux sur le terrain central (morpion et tobogan). Il restera la réalisation des marquages au sol définitifs :

- Marquage picto velo et piétons
- Marquage du passage piéton
- Marquage carré passage vélo et cédez le passage
- Surface en résine pépite

Les engazonnements sont en cours de réalisation par l'entreprise VALLOIS.

* de l'implantation d'une haie sur le domaine public de la rue des Hauts Vents :

Suite aux échanges constructifs entre les consorts GRENIER, la commune et l'architecte des bâtiments de France, il a été acté la conservation du mur et de l'implantation d'une haie végétalisée tout le long de l'existant et sur le projet d'extension à réaliser par M. et Mme GRENIER. La commune a transmis auprès des services de la Préfecture du Calvados, une demande d'autorisation spéciale pour planter une haie de charmille sur le domaine public de la rue des Hauts Vents. La Commune a sollicité l'entreprise VALLOIS pour chiffrer ces travaux. Devis chiffré à 750.05 € TTC (qui sera supporté par la collectivité). Cette solution permettra aux demandeurs de poursuivre les travaux par une nouvelle déclaration préalable.

- Point sur la conférence des maires du 9 avril 2024 portant sur l'obligation d'élaborer un rapport triennal sur la consommation des espaces pour le 22/08/2024 :

Monsieur le Maire fait un point sur la conférence des maires du 9 avril dernier et rappelle aux membres du Conseil Municipal la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant la lutte contre le dérèglement climatique.

Pour la période 2021-2031, l'objectif est de réduire de 50% la consommation d'espace (c'est à dire d'extension urbaine) par rapport à la décennie précédente. Pour la période 2031-2050, l'objectif consiste à définir une trajectoire vers l'absence d'artificialisation nette en 2050.

L'État, au niveau national, met à disposition auprès des communes les consommations du 1er janvier 2011 (début de la période de référence de la Loi CR) jusqu'au dernier millésime disponible au 31 décembre 2022.

Un rapport de la décennie dite de référence (2011-2021) doit être présenté en conseil municipal pour apprécier la consommation des espaces.

- Point sur la chasse aux œufs et de la foire aux plants du 10 avril, organisé par les Loisirs Grainvillais :

l'Association des loisirs grainvillais a renouvelé son opération avec sa chasse aux œufs. 69 enfants du RPI Grainville-Mondrainville ont trouvé la totalité des œufs en chocolat dissimulés entre la mairie et la place Unterpleichfeld.

- Point sur la discussion du 12 avril avec les porteuses du projet de la double micro crèches :

Monsieur le Maire a reçu les porteuses du projet de double micro-crèches (Mmes HERBERT, MIKALEFF) accompagnée de Madame DEMICHELIS, architecte. Ce projet étant situé dans le périmètre de l'église, il a été convenu de présenter ce dossier le 14 mai, pour avis, auprès de Madame FRULEUX, architecte des Bâtiments de France.

- Point sur la préparation du 80ème anniversaire :

Une prochain réunion de travail est programmé le 16 mai 2024.

- Point sur le garde particulier :

L'agent a pris ses fonctions depuis près de 5 semaines. Un bilan de ses activités a été fait avec Monsieur le Maire, bilan positif sur la gestion des véhicules ventouses sur le domaine public et sur les déjections canines.

Questions diverses :

Dates à retenir :

- Cérémonie du 8 mai le 5 mai 2024
- venue des habitants d'Unterpleichfeld du 9 au 12 mai 2024
- Enquête publique sur les ZENR du 22 avril au 6 mai 2024
- Commission préparation 80ème anniversaire le 16 mai 2024
- Conseil Municipal le 21 mai 2024
- Foire aux greniers et exposition de peinture le 26 mai 2024
- Élections Européennes le 9 juin 2024

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE
LE 21 MAI 2024

La Secrétaire de Séance
Christel ROGER

Le Maire,
Emmanuel MAURICE



